



COVID-19

**Concept de protection pour la
pratique du basket**

31 août 2020

Le COVID est toujours là.

Le respect rigoureux des normes de protection est une condition **IMPERATIVE** pour la pratique du basket.

SOUS AUCUN PRÉTEXTE, Y COMPRIS SI L'ENTRAÎNEUR LE DEMANDE OU SI LES PARENTS L'AUTORISENT, CES RÈGLES PEUVENT ÊTRE DÉROGÉES.

TOUT MEMBRE NE RESPECTANT PAS CES CONSIGNES S'EXPOSE A UNE SUSPENSION POUVANT ALLER JUSQU'À LA FIN DE LA SAISON POUR LES CAS LES PLUS GRAVES.

Responsabilité individuelle

- Chaque membre participe aux entraînements et aux matchs à son risque et péril.
- **Le club décline toute responsabilité en cas de mise en quarantaine ou infection COVID. En aucun cas le membre pourra se retourner contre le club.**

Fondements

Ces normes sont basées sur le protocole édité par SwissBasketball, en prenant compte les normes cantonales (Vaud) et communales (Denges, Echandens, Lonay et Préverenges) en vigueur. Elles reposent sur 3 points :

- Respect scrupuleux des gestes barrières
- Port du masque obligatoire en lieu clos
- Traçage systématique des individus

Principes communs

- Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour et dans ces situations ou d'autres similaires, il faut toujours respecter les directives de protection du Conseil Fédéral, des Cantons et des Communes.
- Dans toute circonstance il faut renoncer aux poignées de main ou « high five » ainsi que les cris d'équipe.
- Chaque joueur doit se munir de sa propre gourde. **Le partage de gourdes est interdit.**

Personne diagnostiquée positive ou mise en quarantaine

- **Toute personne testée positive ou mise en quarantaine à l'obligation de prévenir son entraîneur et le responsable COVID du club.**
- En cas de doute ou de suspicion d'un cas Covid-19, il faut isoler la personne et procéder au nettoyage des zones où elle a séjourné. Si le cas s'avère positif par la suite, l'obligation est faite de signaler les cas au responsable Covid-19 du club.
- Le club va annoncer tout le cas positif à Swiss Basketball (SWB) et à l'Association Vaudoise de Basket (AVB). La personne testée positive doit être isolée pendant 10 jours.
- **Les membres de l'équipe de la personne infectée et les derniers adversaires, jusqu'à 48 heures avant la révélation du cas, doivent être isolés pendant 10 jours.** Les entraînements et les matchs de l'équipe de la personne testée positive seront arrêtés pendant 10 jours. En cas d'absence de symptômes après les 10 jours, ils n'ont pas besoin d'être testés avant le retour à l'entraînement.
- Le service du médecin cantonal compétent pourra remonter le traçage à 48 heures avant la déclaration des symptômes et le résultat positif du test. **Ainsi, l'équipe adverse rencontrée dans les 48 dernières heures est fortement susceptible d'être placée en quarantaine, arbitres compris.**

Listes de présence

- Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours.
- L'entraîneur doit donc garder une liste de présence **pour chaque entraînement et match.**
- **Cette liste doit être disponible rapidement et à tout moment.**
- Dans le souci du « traçage », il est impératif de garder des groupes fixes pour les entraînements et d'éviter le mélange des groupes.

Pas de symptômes au basket

Les personnes présentant certains symptômes tels que :

- Fièvre
- Frissons, sensation de chaud/froid
- Toux
- Douleur ou gêne à la gorge
- Difficultés respiratoires au repos ou essoufflement anormal à l'effort
- Douleur ou gêne thoracique
- Dépigmentation des orteils ou doigts
- Diarrhée
- Maux de tête
- Courbatures généralisées
- Fatigue majeure
- Perte de goût ou de l'odorat
- Élévation de la fréquence cardiaque de repos

NE SONT PAS AUTORISÉES À PARTICIPER NI AUX ENTRAÎNEMENTS NI AUX MATCHS.

Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

Les personnes dites « à risque » doivent consulter leur médecin, avant de pratiquer.

Règles pour les entrainements

Ces règles s'appliquent à toutes les salles où le DEL Basket s'entraîne (Denges, Echandens, Lonay, Préverenges)

Masques de protection

Le port du masque de protection ne s'applique pas aux enfants de moins de 12 ans.

Accès aux salles

- **Les entrainements se déroulent à huis clos.**
- L'accès aux salles durant les entraînements est réservé exclusivement aux joueurs et au staff technique.
- **Les parents qui viennent chercher leurs enfants doivent les attendre à l'extérieur, au parking dans la mesure du possible.**
- Si, pour des raisons de force majeure, une personne non autorisée doit accéder à la salle durant un entraînement, elle devra porter un masque de protection.
- Toute personne rentrant dans la salle **doit impérativement se désinfecter les mains**. Les joueurs et le staff se désinfecteront les mains avant et après l'entraînement. Du désinfectant pour les mains sera mis à disposition par les communes ou le club.

Vestiaires et douches

- **Les douches ne doivent pas être utilisées** après les entraînements, **même si la commune l'autorise**. Le changement de vêtements et la prise de douche à domicile est fortement recommandé.

Distances

- La règle de 1.5 mètres entre les pratiquants s'impose systématiquement en dehors du jeu proprement dit. Les contacts corporels sont à nouveau autorisés, au moment de l'entraînement à proprement parler.
- Une distanciation appropriée doit être respectée pour les joueurs et pratiquants entre les exercices, les séquences, etc.
- **Le staff technique doit respecter à tout moment une distance de 1.5 mètres**. Le port du masque par le staff technique n'est pas obligatoire, pour autant que les distances puissent être respectées.

Matériel

- Lorsque la pratique s'organise avec un matériel personnel, ce dernier ne doit être ni échangé ni partagé, quelle que soit sa nature.
- L'utilisation de matériel à usage collectif, fait l'objet d'un protocole d'hygiène qui doit être systématique.
 - L'entraîneur est responsable de désinfecter tout le matériel à usage collectif utilisé, y compris les ballons, **avant et après chaque entraînement**. Si deux entraînements se suivent, une seule désinfection est suffisante.
 - **La réutilisation de matériel par plusieurs équipes sans désinfection est strictement interdite.**
- L'utilisation ou le partage de matériel à usage collectif en tissu (chaboules, etc.) est autorisé à la seule condition de ne pas l'échanger durant l'entraînement et de le laver après chaque usage.
- Des chaboules par équipes seront distribuées aux entraîneurs, qui seront responsables du lavage après usage.

Règles pour les matchs

Masques de protection

Le port du masque de protection ne s'applique pas aux enfants de moins que 12 ans.

Accès aux salles

- **Les matchs se déroulent à huis clos.**
- L'accès aux salles durant les matchs est réservé exclusivement aux joueurs et au staff technique ainsi qu'aux arbitres et les officiels de table.
- **Les parents qui viennent chercher leurs enfants doivent les attendre à l'extérieur, au parking dans la mesure du possible.**
- Pour les équipes adverses, un maximum de **5 accompagnants** est autorisé. Le traçage devra être garanti pour toutes ces personnes.
- Toute personne rentrant dans la salle **doit impérativement se désinfecter les mains.**

Port du masque

- **Le port du masque est obligatoire pour tous les officiels de table ainsi que pour les accompagnants des équipes adverses.**
- Seul l'entraîneur principal et les joueurs sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation. **Il est en revanche obligatoire pour les autres personnes présentes sur le banc.**
- L'entraîneur principal et les joueurs ne sont dispensés du port du masque, **que lorsqu'ils sont sur l'espace de jeu (terrain et banc). Ils doivent en revanche porter le masque à leur arrivée à la salle et lors de tout déplacement à l'intérieur de la salle.**
- Les bancs d'équipe seront suffisamment longs pour que tous les joueurs puissent garder une distance de 1.5 mètre entre eux, y compris durant les temps morts.

Vestiaires

- L'utilisation des vestiaires est autorisée pour les matchs. Seuls les joueurs et les membres du staff sont autorisés à y accéder. **L'accès aux douches est en revanche interdit**
- **Les gestes barrières et la distanciation physique restent pleinement valables à l'intérieur des vestiaires.**
- L'utilisation d'un vestiaire est réservée à une seule équipe à la fois.
- Une aération importante avant et après l'utilisation du vestiaire est obligatoire.

Application de ces normes

Ces nouvelles normes rentrent en vigueur le **31 août 2020** et s'appliquent à tout entraînement ou match du club, que cela soit **en salle ou en extérieur**.

Personne responsable du plan COVID

Luca Gradassi – luca.gradassi@del-basket.ch – 076 / 368 1795